

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Henri FRANIERE

A propos de morale laïque

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1907, tome 9, p. 300-304

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

A propos de morale laïque

Sécularisation ! c'est la synthèse de l'activité intellectuelle de notre siècle. Ecoles, hôpitaux, couvents, etc., etc., le prurit de la sécularisation transforme tout cela.

Né de la haine du transcendant, ce besoin de laïcisation devait, par une logique nécessaire, s'en prendre au dogme. De fait, depuis la révolution, les inventeurs de religion laïque ne se comptent plus ; que ne firent pas, par exemple, les philosophes de l'éclectisme pour ravauder au niveau de la raison humaine les vérités du dogme catholique ?

Cependant, si les mystères de notre religion effaouchaient leur raison hautaine, si la divinité du Christ apparaissait aux éclectiques une impertinence flagrante,

ils n'acquiesçaient pas moins à sa morale avec l'enthousiasme du disciple, ils esquissaient volontiers devant le Christ prêchant sur la montagne, un geste d'agenouillement. Qu'on lise Cousin ou Jules Simon et l'on se convaincra que, autant leur pensée était rétive à la divinité de Jésus-Christ, autant elle était docile à son enseignement et respectait sa morale.

Nos pseudo-philosophes modernes n'ont plus cette droiture d'âme. Car enfin, abstraction faite des idées préconçues, des basses passions de l'âme qui atrophient les facultés esthétiques, on ne peut supposer, puisque le beau est objectif, que des esprits loyaux ne trouvent dans la morale évangélique, la norme la plus belle parce que la plus parfaite de la vie tant individuelle que sociale. La raison de ce dédain dans lequel on tient la morale évangélique, vient plutôt de ce que la philosophie moderne ne se donne pas tant de peine que de considérer les entités dans leur réalité objective. Son système à priori supprime du coup toutes ces ennuyeuses déductions scolastiques « ce tintamarre de cervelles » comme disait le vieux Montaigne. Voici son argument : Les dogmes catholiques sont pleins de mystères, la morale de l'Évangile est toute transcendante, donc ils sont faux.

De là, nécessité de remplacer la vieille éthique par une hégémonie morale soit empirique soit pure résultante du fait de la sociabilité de l'homme, puisque, selon elle, « il y a antagonisme entre l'ascétisme chrétien et l'amélioration des destinées humaines, antagonisme entre l'idée mystique du règne de Dieu et la notion philosophique du progrès humain, antagonisme entre le renoncement du chrétien et l'idée même de vie, antagonisme enfin entre la poursuite individuelle du paradis et les obligations terrestres d'aide sociale et de dévouement social. »

Les fauteurs de la révolution substituèrent à la morale confessionnelle la « philanthropie ». Cette morale exclusivement civique était faite pour captiver les esprits déséquilibrés d'alors et elle aurait eu ses beaux jours si la guillotine fonctionnant en permanence et la Terreur qui fut son couronnement, ne se fussent chargées de déposer son bilan.

De la faillite d'une idée fausse naît souvent un livre. Tel n'a pas été le cas pour les partisans de la morale laïque ; la philanthropie ayant si pitoyablement échoué, on lui substitua la morale de la concurrence, puis de la solidarité, la première toute barbare, la seconde avec des apparences d'humanité.

« Tu profites du dévouement de la société, donc donne toi-même ton dévouement » Voilà la substance de cette nouvelle morale chargée au nom de la philosophie et de la science d'expulser de ce monde l'antique charité chrétienne.

De voir combien ce système est factice et combien contradictoire, il n'est guère difficile. « La solidarité, dit M. Fouillée, vaut ce que valent les êtres solidaires. Il y aura toujours action et réaction inévitable des uns sur les autres, mais si ces êtres s'aiment préalablement entre eux, ce sera une solidarité d'amour, s'ils se détestent ce sera une solidarité de haine. » Et la logique impérieuse de M. Brunetière l'amenait à une conclusion plus avancée encore. « Nous sommes entravés, ligotés, si j'ose dire, emprisonnés dans un réseau de causes et d'effets que nous ne pouvons rompre. Economiques, civiles, politiques, les lois sociales deviennent des « lois naturelles », des lois d'airain et, sous le nom de solidarité, je ne vois pas de compression ou de tyrannie qu'à un moment donné de l'histoire on ne puisse justifier » (Discours de combat, nouvelle série).

Voilà l'équivoque du mot solidarité.

Mais le solidarisme a-t-il, du moins une sanction capable d'engendrer des obligations, des devoirs ? — Théoriquement la conclusion du syllogisme solidariste paraît congruent. Nous disons « congruent » non pas nécessaire, car de cette dette dont nous sommes passifs envers la société, résulte entre nous et elle un quasi-contrat ; mais tout contrat suppose un acte volontaire bilatéral ; or sommes-nous libres d'accepter cette dette ? Evidemment non.

« Ce qu'on dissimule, sous le nom de solidarité, dit encore Brunetière, c'est tout simplement la morale de l'intérêt. *Do ut des* : Je te prête pour que tu me rendes et même pour que cela me rapporte ! » C'est de l'économie bien entendue, ce n'est pas la morale : ce pourrait être au besoin le contraire ! » En effet, quelle est la quotité de cette dette ? Qui déterminera notre quittance ? Que si nous nous efforçons de rendre à la société le bien que nous avons reçu d'elle, notre béate grandeur sera peut-être honorée, si nous ne le faisons pas nous n'en bénéficierons que davantage. D'ailleurs si nous nous tenons sur le terrain pratique, ce dévouement à l'endroit de la société dont le solidarisme peut à peine authentifier « l'impératif légal », comme dit un sociologue catholique, n'est-il pas qu'une fantasmagorie en face des intérêts individuels plus immédiats, récompensant mieux les efforts personnels ? Ce qu'il y a de certain c'est que le solidarisme, par le fait de la négation de la paternité divine, ne parviendra jamais à donner aux devoirs sociaux la force d'un impératif moral et partant ne peut engendrer aucune obligation puisque la conscience de l'individu lui échappe. A fortiori est-il impuissant à susciter l'amour réciproque et ici éclate la folie extravagante de ces sociologues à courte vue qui croient ramener l'âge d'or dans le monde en expulsant la divine charité ! De quel droit

exigeraient-ils ces donations plénières par lesquelles des âmes débordantes de charité se livrent sans escompte et sans mesure au soulagement et au relèvement physique et moral des membres de l'humanité souffrante ? C'est cette considération qui a fait dire à M. P. Bourget que, « au nom de la solidarité, l'homme n'a droit auprès de ses semblables qu'à une part correspondante aux services qu'il leur a rendus. Que devient alors cet immense déchet que les civilisations les mieux ordonnées traînent derrière elles de faibles, de malheureux, de coupables ? Ce déchet fait l'objet propre de la charité. » (*Discours sur les prix de vertu*).

Ainsi donc de quelque nom qu'on affuble la « morale laïque », son ciel sera toujours aride et froid parce qu'il lui manque la charité.

Il est hors de doute, enfin, que la palingénésie sociale n'aura lieu que lorsque la société, las de suivre dans les sentiers perdus les tâtonnements de ses docteurs, reviendra à la morale évangélique, seule panacée capable de cicatriser ses plaies saignantes.

Henri FRANIÈRE.